



SAS Pierre ô Carré
Représenté par Pierre FONTAINE / Président
Adresse : 23 Rue saint Expédit Terre Sainte 97410 SAINT PIERRE
Téléphone : 0692 04 05 33
Carte professionnelle Transaction : CPI 9742 2018 000 038 242
Délivré par : CCI de La Réunion le 11/12/2018
SAS au capital de 2500€
Garant : SOCAF 26 Avenue de Suffren 75015 PARIS
Garantie : Transaction sans manquement de fonds

NOS HONORAIRES

Barème TTC d'honoraires de ventes :

Montant du bien	Mandat simple	Mandat exclusif
< 50 000 €	5 000 €	5 000 €
Entre 50 001 € et 150 000 €	10 %	9 %
Entre 150 001 € et 250 000 €	9 %	8 %
Entre 250 001 € et 350 000 €	8 %	7 %
Entre 350 001 € et 450 000 €	7 %	6 %
Entre 450 001 € et 600 000 €	6 %	5,5 %
Entre 600 001 € et 800 000 €	5,5 %	5 %
Entre 800 001 € et 1 000 000 €	5 %	4,5 %
Entre 1 000 001 € et 2 000 000 €	4,5 %	4 %
Entre 2 000 001 € et 10 000 000 €	4 %	3,75 %
Entre 10 000 001 € et 100 000 000 €	3 %	2,50 %
Supérieur à 100 000 001 €	2 %	1,50 %

Ces honoraires ne sont pas négociables depuis la loi du 1^{er} avril 2017 (sauf cas exceptionnel, voir précision de la DGCCRF).

Honoraire calculé sur le montant global quand les honoraires sont à la charge du vendeur

Honoraire calculé sur le montant net vendeur quand les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Diagnostiques obligatoires remboursés si mandat de vente en exclusivité* (dans la limite de 400 € TTC).

Attestations de valeur vénale et locative :

- Si l'attestation de valeur conduit à un mandat de vente : **gratuit**
- Si l'attestation de valeur n'est pas suivie d'un mandat de vente : **200 € TTC**

Barème TTC d'honoraires de location :

Honoraires à la charge du locataire et du bailleur :

- Visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail : **8 € TTC du m²**
- Réalisation de l'état des lieux : **3 € TTC du m²**

Barème TTC d'honoraires de location de locaux commerciaux et professionnels :

Honoraires à la charge du locataire : **10 % du loyer annuel.**

**diagnostics remboursés : termites, électricités, amiantes (ne comprend pas les prélèvements éventuels et les diagnostics de fosses septiques) et superficie Carrez uniquement pour les logements en copropriétés. Les diagnostics seront réalisés uniquement à partir de l'acceptation d'une offre d'achat.*

Honoraires en vigueur depuis le 07 mars 2022.